

Pouvoir d'emprunt

M. Waddell: Monsieur le Président, je dirai premièrement que je n'ai pas fait de déclaration incendiaire sur la religion. Deuxièmement, la politique économique du gouvernement libéral actuel est un gâchis caractérisé. Les libéraux n'ont cessé de louvoyer. Ils ne savent même pas dans quelle direction ils s'en vont. Quand les taux d'intérêt montent, ils blâment les États-Unis; quand ils baissent, ils s'en attribuent le mérite.

M. le vice-président: J'hésite à interrompre le député, mais la période des questions et réponses est terminée. La présidence accorde la parole au secrétaire parlementaire.

[Traduction]

M. Huntington: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je me demande si vous ne vous êtes pas trompé dans l'ordre des interventions. Nous avons entendu un libéral, puis un néo-démocrate. Ne faudrait-il pas ensuite . . .

M. le vice-président: L'ordre a été respecté. Le prochain intervenant sera un député ministériel. La procédure habituelle de la Chambre a été respectée. Le député de Capilano (M. Huntington) aura la parole après le prochain discours.

M. David Berger (secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, par le projet de loi que nous étudions aujourd'hui, le ministre des Finances (M. Lalonde) demande au Parlement l'autorisation d'emprunter 19 milliards de dollars de plus, 5 milliards de dollars pour l'année se terminant le 31 mars, et 14 milliards de dollars pour la prochaine année. Pourquoi emprunter cet argent? C'est assez clair, les dépenses du gouvernement dépassent les revenus. Et pour ceux qui désiraient avoir plus de détails en ce qui a trait aux dépenses . . .

[Traduction]

M. Kilgour: Monsieur le Président, j'imagine le Règlement. Sauf le respect que je dois au député de Laurier (M. Berger), l'esprit du nouveau Règlement ne doit-il pas être interprété comme interdisant aux députés de lire des discours rédigés à leur intention par quelqu'un d'autre?

M. le vice-président: A l'ordre. Le secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Corporations (M. Berger) vient à peine de commencer son discours. Sauf le respect que je dois au député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour), il me semble qu'il faut permettre au secrétaire parlementaire de poursuivre.

[Français]

M. Berger: Merci, monsieur le Président. En entendant mes remarques, on se rendra évidemment compte qu'il s'agit d'un discours personnel que j'ai préparé moi-même, n'en déplaise à l'honorable député.

Ceux qui voulaient obtenir, comme je le disais, monsieur le Président, des détails en ce qui a trait aux dépenses, ils les ont eus cette semaine lors du dépôt du budget des dépenses. Le jour même du dépôt, le porte-parole du parti progressiste conservateur disait que les dépenses étaient immorales.

[Traduction]

«Immorales», voilà ce que le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn) a dit.

[Français]

Il n'a pas mentionné, monsieur le Président, qu'on ne peut pas réduire les dépenses d'une façon importante sans nuire aux chômeurs, ainsi qu'aux personnes du troisième âge et aux

autres qui sont dans le besoin au Canada. J'aimerais signaler à l'honorable député que nous avons au Canada une société quelque peu différente de celle des États-Unis ou de la Grande-Bretagne. Nous avons au Canada des régimes d'assurance-maladie et d'assistance publique, pour ne citer que deux exemples. Un examen même préliminaire du budget des dépenses dévoile que l'enveloppe des affaires sociales du gouvernement fédéral compte pour 40,6 p. 100 des dépenses gouvernementales. Au cours de la prochaine année, il y aura une augmentation de 6,1 milliards de dollars ou 20,7 p. 100, dans cette enveloppe. On constate dans cette dernière les crédits suivants: d'abord pour le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, des augmentations de 2,5 milliards de dollars, lesquelles s'appliqueront à des programmes comme la sécurité de la vieillesse, l'assurance-maladie et le régime d'assistance publique.

Il existe aussi des paiements de péréquation aux gouvernements provinciaux, par exemple, pour le financement des programmes établis comprenant l'assurance-maladie, les soins médicaux et de santé complémentaires et l'enseignement post-secondaire. On constate aussi cette année, monsieur le Président, des augmentations importantes en ce qui a trait aux dépenses de la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada, savoir 2,2 milliards de dollars. Il y a une augmentation de 1,7 milliard de dollars pour l'assurance-chômage, 366 millions de dollars pour la création d'emplois ainsi que 237 millions de dollars pour la formation. Ce sont là des augmentations au budget assez considérables qui existaient au cours de la dernière année et qui sont effectuées, bien entendu, avant le dépôt du budget par le ministre des Finances, lequel sera présenté dans quelques semaines, on l'espère.

L'honorable député de York-Scarborough (M. Cosgrove), l'ancien ministre des Travaux publics, a mentionné aussi les augmentations effectuées au cours de la dernière année en ce qui a trait aux programmes de logement. Je peux mentionner les programmes d'encouragement à l'accession de la propriété, un programme que l'honorable ministre a mentionné, des programmes de renouvellement d'hypothèques, le programme de rénovation résidentielle, les programmes de logements à louer et de logements coopératifs.

Je me souviens qu'au cours de la dernière année, on a financé pas moins de 27,500 unités de logements coopératifs. Il existe à ce chapitre du logement une augmentation de 483 millions de dollars pour la prochaine année, et si on parle de l'année 1982-1983, on constate une augmentation de 1,2 milliard de dollars au chapitre du logement ou de l'aide dans ce domaine.

Je suis sûr, monsieur le Président, que le public reconnaît l'hypocrisie des députés du parti progressiste conservateur. Dans tous les débats à la Chambre, ils exigent plus du gouvernement, et en même temps ils veulent réduire les dépenses. J'aimerais ne citer que deux exemples assez connus du public: premièrement, dans le débat sur le financement des programmes établis ils ont exigé que le gouvernement paie plus aux provinces et, deuxièmement, quand les taux d'intérêt étaient élevés, ils ont demandé que le gouvernement aide les propriétaires qui risquaient de perdre leur maison. Alors, chaque fois qu'il y a une question d'intérêt public, d'une part, ils exigent du gouvernement plus de dépenses et, d'autre part, qu'on